



ÉVOLUTION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ AUX TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE (TRV) – TARIF BLEU POUR LES CLIENTS NON RÉSIDENIELS PUBLICS en France métropolitaine et continentale

En vigueur à compter du 1^{er} juillet 2026

Les conditions générales de vente (CGV) de fourniture d'électricité applicables aux contrats aux tarifs réglementés de vente au Tarif Bleu souscrits par les clients non résidentiels publics évoluent à compter du 1^{er} juillet 2026, afin de tenir compte des spécificités propres à cette catégorie de clients. Elles sont disponibles sur le site internet <http://www.edf.fr>.

Le délai de paiement des factures (article 7) est modifié et porté à trente (30) jours.

Certains articles ont fait l'objet d'ajustements rédactionnels marginaux, notamment afin de supprimer les stipulations non applicables aux clients non résidentiels publics.

Vous pouvez résilier votre contrat à tout moment et sans pénalité quel qu'en soit le motif, notamment en cas de désaccord avec les présentes modifications apportées aux CGV.



EDF SA
22-30 avenue de Wagram 75382
Paris Cedex 08 - France Capital
de 2 084 365 041 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.com

Direction Commerce

Tour Légende
20, place de La Défense
92050 Paris La Défense Cedex

Origine 2024 de l'électricité fournie par EDF:
nucléaire 79,99 %, hydraulique 9,47 %, autres énergies
renouvelables 6,09 %, charbon 0,16 %, gaz 3,87 %, pétrole
0,41 %, autres fossiles 0,01 %.
Indicateurs d'impact environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

